

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
(Éthique et déontologie)

Élu visé : **Jean-Marc Corbeil**
Conseiller

Municipalité : **Montréal, arrondissement Outremont**


Date : **14 janvier 2020**

Citation en déontologie municipale

Monsieur Jean-Marc Corbeil est, par la présente, cité en déontologie devant la section juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis deux manquements aux règles prévues au *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville [de Montréal] et des conseils d'arrondissement (Code)* alors qu'il était conseiller de l'arrondissement Outremont à savoir :

1. Le ou vers le 26 juin 2019, lors d'une rencontre préparatoire au conseil d'arrondissement du 2 juillet 2019, il s'est placé en situation de conflit d'intérêts en demandant de repousser une décision concernant le Restaurant Provisions, alors que l'entreprise le poursuit pour 14 600 \$, contrevenant ainsi aux obligations prévues à l'article 4 du Code;
2. Le ou vers le 4 juillet 2019, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, il s'est placé en situation de conflit d'intérêts lors de l'adoption de la résolution CA19 16 0267 ayant pour objets l'approbation des demandes soumises dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) incluant celle du Restaurant Provisions (1142, avenue Van Horne), alors que l'entreprise le poursuit pour 14 600 \$, contrevenant ainsi aux obligations prévues aux article 4 et 6 du Code.



Direction du contentieux et des enquêtes
Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
R.-C. 17, aile Tour Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2014
1 866 353-6767
Télécopie : 418 644-4676
deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca